



MA/SL/AE/AD/OM
Le Président,

N° 0 0 1 0 0

Aix en Provence, le 12 janvier 2017

Objet :

Dossiers d'avancement de grade et de promotion interne à présenter à la CAP du 24 mars 2017.

Madame, Monsieur,

Avec la mise en œuvre de l'accord relatif à l'avenir de la fonction publique visant à moderniser les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), une restructuration des carrières des agents de catégorie A, B et C a été mise en place progressivement depuis le 1er janvier 2016 ce qui a notamment impacté les avancements de grade ainsi que la promotion interne des agents.

Concernant la promotion interne, seuls les dossiers pour la promotion interne à un grade de catégorie A ont pu être proposés lors de la CAP de décembre 2016. Peuvent-être désormais proposés à la CAP du 24 mars 2017 les dossiers de promotion interne pour l'accès au grade d'agent de maîtrise ou à un grade de catégorie B.

Les dossiers de promotion interne pour l'accès à un grade de catégorie A non présentés lors de la CAP de décembre 2016 ne pourront donc être proposés que lors de la dernière CAP de l'année 2017, pour l'année 2018.

Concernant les avancements de grade, l'ensemble des dossiers pour les catégories A, B et C peuvent être présentés.

Compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires en vigueur, seront prises en compte pour les dossiers d'avancement de grade de catégorie C les nouvelles conditions d'avancement de grade prévues aux articles 12-1 et 12-2 du décret n°2016-596. Aussi, pour ce faire, devront être présentées à la CAP les situations des agents reclassés en vertu des articles 14 à 17 du décret précité.

Néanmoins, pour l'avancement au sein du cadre d'emplois des agents de police municipale (gardien, brigadier et brigadier-chef principal) et dans l'attente de la parution d'un décret modifiant leur statut particulier, les dossiers à présenter au secrétariat de la CAP sont ceux des agents non reclassés au sein des échelles C1, C2 et C3 et répondant aux conditions d'avancement de grade dans leur rédaction antérieure aux nouvelles conditions d'avancement.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Michel AMIEL

Par délégation
La Directrice
Sakina Larbi